AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1248
FR0004159473-FS0438

1er juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS FRANCE CONFORT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juillet 2014, la société de droit allemand BNY Mellon Service Kapitalanlage-Gesellschaft mbH[1] (Messe Turm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60327 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 juin 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS FRANCE CONFORT et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 356 601 actions MAISONS FRANCE CONFORT représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MAISONS FRANCE CONFORT sur le marché.

[1] Contrôlée par The Bank of New York Mellon Corporation. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 937 593 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.